

### 3. Situation en Belgique – le nouvel AR offre des perspectives d'avenir à CRISTAL

Depuis la publication de l'AR pour l'auto-contrôle, la notification obligatoire et la traçabilité dans la chaîne alimentaire, tous les maillons de la chaîne alimentaire en Belgique sont obligés, à partir du 1er janvier 2005, de tenir des registres garantissant la traçabilité de leurs produits entrants et sortants. L'AFSCA<sup>(4)</sup>, auteur de cet AR, encourage vivement l'élaboration de manuels sectoriels. Ces guides peuvent considérablement assister les entreprises dans la mise en oeuvre de leur système de traçabilité et d'autocontrôle et peuvent par ailleurs servir de référence aux auditeurs. C'est ainsi aussi que Phytofar, l'association belge de l'industrie de produits phytopharmaceutiques, a été incitée à élaborer un manuel. Phytofar, membre d'ECPA, vérifie actuellement les possibilités de réaliser la traçabilité dans son secteur en veillant à ce que ce projet soit réalisable tant pour les grands que pour les petits canaux de distribution.

Cet AR, ainsi que le Règlement UE 178/2002 en matière de sécurité alimentaire qui est à la base de la loi belge, donnent une nouvelle dimension au projet CRISTAL. Ainsi l'expertise du team CRISTAL pourrait être parfaitement utile à l'élaboration d'une solution de traçabilité dans l'industrie agrochimique. Etant donné que la Belgique se situe en tête de peloton avec sa législation nationale, une collaboration entre ECPA, Phytofar et EAN<sup>(6)</sup> est envisagée, ECPA contribuant avec son expertise CRISTAL, Phytofar disposant de sa connaissance pratique et EAN du savoir-faire technique. Puisque tous les groupes intéressés sont ainsi réunis, les chances de réussite sont maximales.

### 4. Développements ultérieurs

Dès que Phytofar aura une vue claire sur la manière d'aborder la traçabilité, elle souhaite mettre sur pied un projet pilote. Phytofar espère réaliser cet objectif début 2005. La mise en place et l'élaboration d'un projet pilote dépendra notamment de ce qui se décidera ultérieurement au niveau UE. Ainsi il serait intéressant pour l'industrie agrochimique que la législation en matière de traçabilité soit davantage élaborée, c.à.d. de voir des conventions claires s'établir quant à la faisabilité de la traçabilité au niveau de la palette/caisse/unité de vente au détail et aux normes standard à utiliser.

En attendant, EAN Belgium•Luxembourg a d'ores et déjà décidé d'accorder tout son soutien à ECPA et Phytofar en ce qui concerne l'aspect technique de l'élaboration et le suivi du projet pilote. Au niveau international il est fort probable qu'un nouveau "EAN industry group" soit mis sur

pour le secteur agrochimique. Quoiqu'il en soit, ECPA se réjouirait de cette initiative étant donné que l'organisation est actuellement en quête d'une association mieux placée pour chaapeuter ces nouvelles activités de CRISTAL. Dans un tel groupe de travail, un guideline EAN•UCC général pour le secteur agrochimique, permettant d'harmoniser les projets de traçabilité dans ce secteur à échelle mondiale, pourrait voir le jour.

 LDa

Avec nos remerciements à Eddy Rasquin de Monsanto (membre du CRISTAL project team).

- Infos projets ECPA et CRISTAL : [www.ecpa.be](http://www.ecpa.be) et <http://crystal.ecpa.be>
- Infos projet RAPID : [www.rapidnet.org](http://www.rapidnet.org)
- Infos EAN International vs CRISTAL : [www.ean-int.org](http://www.ean-int.org) (EAN•UCC applications/for industries/agriculture & food/agricultural inputs)

#### English summary : CRISTAL, a standard for traceability in the agrochemical industry

In 1998 the European Crop Protection Association (ECPA) launched the CRISTAL project aiming at developing open standards to promote bar coding and e-Commerce in the European agrochemical industry. To ensure consistency and adherence to international standards, they decided to use the EAN•UCC standards. In 1999 ECPA developed a guideline for bar coding and labelling of crop protection products. From that moment on, different pilot projects have been realized in the involved EU countries.

The new Belgian Royal Decree concerning "auto control, notification duty and traceability in the food chain" may give a new dimension to the CRISTAL project. Phytofar, the Belgian association of the agrochemical industry and member of ECPA, is now analysing how to conform to this law in their sector. Since this exercise has already been made by ECPA, Phytofar is convinced it would be helpful to make use of this expertise. That's why ECPA, Phytofar and EAN will work more closely together in the near future to work out a solution for this sector. Furthermore, if everything goes according to plan, Phytofar will launch a pilot project early 2005. EAN Belgium•Luxembourg will fully support Phytofar and ECPA in the implementation of this project.

(4) Agence Fédérale pour la Sécurité dans la Chaîne Alimentaire.

(5) EAN Belgium•Luxembourg, avec notamment le soutien d'EAN International.